

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le

Réunion du Conseil Municipal du 06 JUIN 2017

à 20 heures

Convocation et affichage du 30 MAI 2017

Présents : M. Gérard GREFFE, Maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints, Mmes Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Dominique VACHEROT, Magali GODARD, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL , Arnaud TARTARIN.

Excusé : Antoine BEAU a donné pouvoir à Sophie OPREE

Absent : David BURLE.

Secrétaire de séance : Philippe WEMMERT

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par les conjoints MOREY au profit de M.Georges LIURETTE d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastrée section A n°683 pour 11 ares 46 centiares, lieudit « 22, rue Pierre Joigneaux, hameau de Varennes» , moyennant le prix de cent soixante dix mille euros (170 000,00€)

3 / RECENSEMENT POPULATION 2018 :

En 2018, le recensement de la population sera réalisé sur la commune du 18 Janvier au 17 février 2018. Il y a lieu de nommer, dans un premier temps, un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Diverses réunions auront lieu d'ici la fin de l'année. Le conseil municipal aura ensuite à recruter un ou deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- créé le poste de coordonnateur communal des opérations de recensement.
- nomme Mme Catherine HUVER, secrétaire de mairie, coordonnateur communal des opérations de recensement.
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces y afférentes et prendre l'arrêté de nomination correspondant.

4./ CONVENTION D OCCUPATION DES LOCAUX DE L ANCIENNE ET

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE :

Le maire fait lecture du projet de convention à conclure avec l'association du Foyer rural sur l'occupation des locaux de l'ancienne bibliothèque par le bureau de ladite association, ainsi que la convention pour l'occupation de l'ancienne salle de classe transformée en nouveaux locaux pour la bibliothèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte ces conventions, qui seront soumises à l'approbation de l'association du Foyer rural,
- donne pouvoir au maire pour les signer.

4./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

1./ Le Maire revient sur la proposition faite par « Avenir Bureautique » concernant le copieur.

Suite à la précédente réunion, nous avons repris contact avec ce fournisseur en vue de comprendre les modalités de reprise. Il s'avère qu'Avenir bureautique rachète uniquement les échéances de l'organisme bancaire de location du matériel, lequel matériel est ensuite immobilisé et plus utilisé en vue d'échapper aux coûts des copies et des pénalités de résiliation anticipées.

Devant cette politique peu loyale, le conseil municipal, préfère revoir le contrat qui nous lie à Espace copieur. Ce dernier nous propose désormais un copieur reconditionné « CANON IR ADVANCE C 5235i », avec module de finition brochure, très appréciable pour l'édition du « Rufféen ».

L'offre comprend une location pour 4 ans à raison d'un loyer trimestriel de 243,00€ht, un coût copies de 0,0048€ht, un prix à la page couleur de 0,048€ht, la livraison, l'installation, le paramétrage et la configuration avec le réseau informatique sont offerts.

Après avoir fait lecture des conseils laissés par mail, par M.Antoine BEAU, le conseil municipal à l'unanimité,

- rejette la proposition d'Avenir Bureautique,
- accepte la proposition d'espace copieur, concernant le nouveau copieur reconditionné
- donne pouvoir au maire pour signer le nouveau contrat, aux conditions ci-dessus.

2./ Le maire revient ensuite sur le financement des travaux du foyer rural ; lors de la précédente séance une délibération avait été prise pour solliciter le fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL). Or, contact pris avec la préfecture, il s'avère qu'aucun crédit n'est disponible au titre de ce fonds ;

aussi, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite de l'Etat au titre de la DETR une subvention pour le financement des travaux du foyer rural.
- donne tous pouvoirs au maire pour déposer le dossier.

3./Le conseil municipal revoit le tableau des permanences du bureau de vote des 11 et 18 juin prochain pour les élections législatives.

4./ Transfert ZAE : La loi NOTré du 7 août 2015 renforce les compétences des communauté d'agglomération en matière économique avec notamment le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activités économique (ZAE), qu'elles soient industrielles, commerciales, tertiaires,

artisanales, touristiques, etc, et ce à compter du 1er janvier 2017. Un comité de pilotage auprès de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud travaille depuis plusieurs mois sur ce transfert de compétence, et le conseil communautaire délibérera sur les périmètres de transfert des ZAE, le 29 juin prochain.

Le maire présente aux conseillers municipaux, la carte de transfert de la zone d'activités de Travoisy. Il fait ensuite lecture d'une explication fournie par « Territoires conseils » magazine juridique des collectivités territoriales, sur les modalités et conséquences de transfert de ces ZAE.(conditions patrimoniales et financières...); les conseillers s'interrogent ensuite sur l'éventuelle vente en cours de toute ou partie de deux parcelles de peupliers au profit de Bourgogne Recyclage. Le transfert de compétence étant effectif au 1er janvier 2017, une concertation renforcée sera donc nécessaire entre l'EPCI et la commune, et l'acquéreur.

A ce sujet, nous attendons la réponse du service des Domaines quant à la valeur du terrain susceptible d'être vendu à Bourgogne Recyclage

5./ Autre transfert de compétence : la dératisation reprise par le service assainissement de la communauté d'agglomération. Nous avons mis un terme au contrat qui liait la commune à HDA.

6./ Le maire informe le conseil municipal que la commune de Sainte-Marie La Blanche mettra un terme, fin septembre au contrat CAE, de l'employé municipal, travaillant à mi-temps (avec Levernois pour l'autre moitié du temps). Ce contrat pourrait être repris par nous, de septembre à décembre, puis un embauche serait possible à partir de janvier, toujours à mi-temps avec Levernois. Une réunion aura lieu prochainement entre les divers protagonistes et pôle emploi.

Le camion Renault Master connaît une panne d'embrayage depuis lundi et est en réparation au garage Contassot de Beaune. Le conseil s'interroge sur la pertinence ou non de la réparation.

5./COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint, fait le compte-rendu de la commission voirie tenue le vendredi 2 Juin, aux termes de laquelle ont été étudiés les travaux du chemin de Bourguignon, le fauchage des accotements et fossés (reconduction du contrat de M.DEGRANGE de Perrecy les Forges...), l'entretien des chemins piétonniers (rue du moulin...) et la création de nouveaux (rue du chemin neuf ...).

Le maire informe également qu'une réunion de la commission MARPA a eu lieu, pour informer les membres extérieurs au conseil municipal de l'avancée du projet. Nous serons bientôt définitivement fixés par VILLEO, qui revoit prochainement la Mutualité Française, sur le projet. Le portage foncier peut faire l'objet d'un nouveau report par la communauté d'agglomération jusqu'à septembre. La personne souhaitant installer une crèche est toujours partante pour son projet d'achat d'une parcelle de terrain, plus ou moins grande en fonction de la création ou non d'une salle de motricité.

Sophie OPREE commente le projet de Fête Bio du 10 septembre prochain, en partenariat avec la Graine et le Potager. Elle souhaite donner également un éclat particulier au 100ème numéro du Rufféen à paraître en Juin et sollicite de chacun des idées.

Enfin Cyril VACHON termine la séance par un point sur le fleurissement.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 4 Juillet prochain.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30

Gérard GREFFE

Patrick SCHWIRTZ

Cyril VACHON

Sophie OPREE

Marie-Hélène TOURNIER

Philippe WEMMERT

Magali GODARD

Nolwenn BEROUJON

Patricia GUILLAUME

Sébastien FOL

Arnaud TARTARIN

Dominique VACHEROT